

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE CHRS

SECTEUR
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

1, Boulevard Paul Montel
06300 Nice
Tél. 04 93 80 88 10
chrs@fondationdenice.org



Table des matières

LA FONDATION DE NICE EN 2021	4
Introduction	10
Le domaine d'activité Hébergement/Logement.....	11
Le CHRS en chiffres 2021	12
Les journées.....	12
Les admissions (en personnes)	13
Les admissions en ménages/en personnes.....	13
Nombre de personnes sorties	14
Les sorties en ménages/en personnes.....	14
Les suivis	15
La durée des séjours (sur les sortants en jours)	15
Les logements au CHRS.....	16
Population accueillie.....	16
- Répartition.....	16
- Age des personnes accompagnées	17
Typologie des ménages accompagnés	18
Type de ressources par ménage à l'entrée	18
Type de ressources par ménage à la sortie (sur 102 ménages sortants)	19
Le logement à la sortie du CHRS sur 67 ménages (uniquement sur HI, STAB, Urgence) 	19
Situation par rapport à l'emploi sur les personnes sortantes (sur 117 personnes)	20
« L'Aller-Vers » en chiffre	22
L'Atelier Adaptation à la Vie Active (AAVA).....	23
« De La Rue Au Logement » une expérimentation du CHRS	25
Présentation du projet.....	25
La philosophie du projet.....	25
Les principes fondamentaux de l'accompagnement social	26
DLRAL au sein de la Fondation de Nice.....	27
- Les modalités d'intervention et l'équipe.....	27
- La montée en charge en 2020 / 2021	27
Rapport non admis/ admis non entrés par mois.....	28
Répartition par sexe.....	29

Répartition par tranches d'âges	29
Ressources des bénéficiaires au 31 décembre 2021	30
Typologie des interventions	30
Le processus d'admission	31
L'accompagnement au quotidien étayé.....	32
Evolution / aménagement du projet initial.....	32
Observations : Adaptabilité et proximité.....	33
Projections sur l'année 2022.....	34
Accompagnement temporaire des sortants de détention et ou sous-main de justice ...	38
Les admissions, la commission d'insertion SPIP/ La Fondation de Nice	38
Occupation des 8 places d'hébergements	38
Le public.....	39
Répartition par sexe	39
Répartition en fonction de l'âge	40
Les ressources.....	41



LA FONDATION DE NICE EN 2021

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2021,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 400 collaborateurs-trices réparties sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 25 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 460 logements dans lesquels sont hébergés les publics.



FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES





La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs d'activité

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique :

Santé / Addictions, Hébergement / Logement et Asile / Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile de prévention des expulsions, Agir pour les difficultés locatives)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, accueil des réinstallés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions)
- Un jardin solidaire, une épicerie sociale et une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale **Un Chez Soi d'Abord** créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui est dans sa 2ème année de montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique : la relation entreprise, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressource et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, plateforme emploi)

- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

Réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescentes, jeunes majeures confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activité stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescentes et des jeunes majeures tout en favorisant l'accès à l'autonomie (maisons d'enfants à caractère social)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, RH, DAF, immobilier, et depuis 2021 communication et levée de fonds qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel, en associant plus l'équipe à la chaîne de décisions pour susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur, et en mettant en œuvre l'évaluation à 306° qui permet de travailler sur les compétences de chaque salarié-e en mettant à contribution l'ensemble de son entourage professionnel.
- Favoriser des comportements responsables (consommateurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions 2021

Avènement de la réorganisation hiérarchique et renouvellement de la ligne managériale

La réorganisation de l'ensemble des secteurs de la Fondation en 8 domaines d'activité stratégique pour mieux piloter le fonctionnement opérationnel et être force de propositions, a abouti en 2021 comme la transformation progressive de la fonction de chef-fte de service en coordinateur-trice, cadre fonctionnel(le) de proximité, facilitateur/trice, qui fait « avec son équipe.

L'évolution des modèles d'accompagnement dite « transformation de l'offre », des diplômes dans le travail social, la logique des appels à projets ont nécessité de repenser nos modèles d'organisation avec des cadres qui coconstruisent plus les projets en équipe, en inter-secteurs et s'appuient sur des équipes éducatives et sociales plus autonomes.

Des formations sur le co-développement des cadres, le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement, l'appropriation d'outils d'intelligence collective dans la prise de décision se sont poursuivis pour accompagner la montée en autonomie et la participation des salarié-ées comme des publics accompagnés, susciter le partage actif de la vision stratégique entre les équipes de direction et leurs collaborateurs-trices.

Il s'agit pour la Fondation de réinventer son organisation, dans un contexte d'évolutions sociétale et réglementaire, en lien avec ses orientations stratégiques afin d'accroître son efficacité au service des personnes et dans le respect de sa nouvelle identité managériale et de ses valeurs.

La communication et la levée de fonds

La Fondation a souhaité définir en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété, de faire mieux connaître les actions que nous menons, d'informer de leurs impacts en matière de solidarité.

Une responsable de la communication et de la levée de fonds a ainsi été recrutée en février 2021.

Le chantier prioritaire a été de définir une ligne éditoriale commune en interne et en externe, car augmenter notre visibilité passe par des messages unifiés, le développement d'outils de communication adaptés aux actions (modernisation du site Internet, réalisation de vidéos ciblées, d'une plaquette de présentation de la Fondation...), organisation d'évènements avec couverture médiatique,

Il s'est agi aussi de démarcher des entreprises privées, des fondations, d'engager des partenariats (mentorat, mécénat de compétences.....) qui ont permis de collecter plus de 20 000 euros de fonds privés, d'obtenir des dons en nature diversifiés et d'entamer diverses coopérations pour 2022.

Les perspectives 2022

Nous poursuivrons nos travaux liés à [la réorganisation hiérarchique](#), pour accompagner les transformations engagées et aussi transmettre les valeurs et la philosophie de cette évolution majeure à une nouvelle ligne hiérarchique, profondément renouvelée dans 2 secteurs d'activité.

Nous devons continuer à promouvoir un modèle combinant exigence et bienveillance et favorisant l'intelligence collective, symbolisée par notre charte du développement du pouvoir d'agir, récemment aboutie.

[Le renforcement de l'attractivité de nos métiers](#) restera une priorité même dans un contexte d'annonces de revalorisation salariale avec la diversification de nos profils, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.

[L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique](#), [l'aller-vers](#) continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme [la multiréférence](#), [les valeurs du rétablissement](#) dans l'accompagnement social, [Individual Placement and Support](#) en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2022 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'[axer les interventions sur la levée de fonds](#) auprès d'entreprises privées, de fondations. Nous organiserons au printemps un événement prestige en lien avec la ressource.

La définition d'[une charte éthique](#) prônant des achats plus responsables devra nous engager à adopter de nouveaux réflexes et procédures pour devenir un acteur plus respectueux de l'environnement dans la durée et sur tous les actes régissant nos fonctionnements.

Enfin, 2022 sera l'année de [la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du secteur Enfance Famille](#) au moment où le nouveau schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance paraît, de la mise en œuvre opérationnelle de [notre plateforme en addictologie](#) sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec [le nouveau métier du job coach](#).

Introduction

Malgré la crise sanitaire le CHRS a maintenu son activité auprès de son public. La mise en place depuis trois ans du télétravail, de la dotation en outils numériques portables pour l'ensemble des salariés et de la gestion informatisée des dossiers usagers nous a permis de traverser ces mois difficiles.

Après le focus en 2019 sur l'activité des psychologues et sur l'AVAA, également sur la stratégie de « l'aller vers » en 2020. Ce rapport d'activité met l'accent sur des actions développées depuis plusieurs années au CHRS. Il s'agit du dispositif « De la rue au logement » mis en place en 2020, de l'action pour les sortants de détention et du dispositif Job coach renforçant notre politique d'accès à l'emploi.

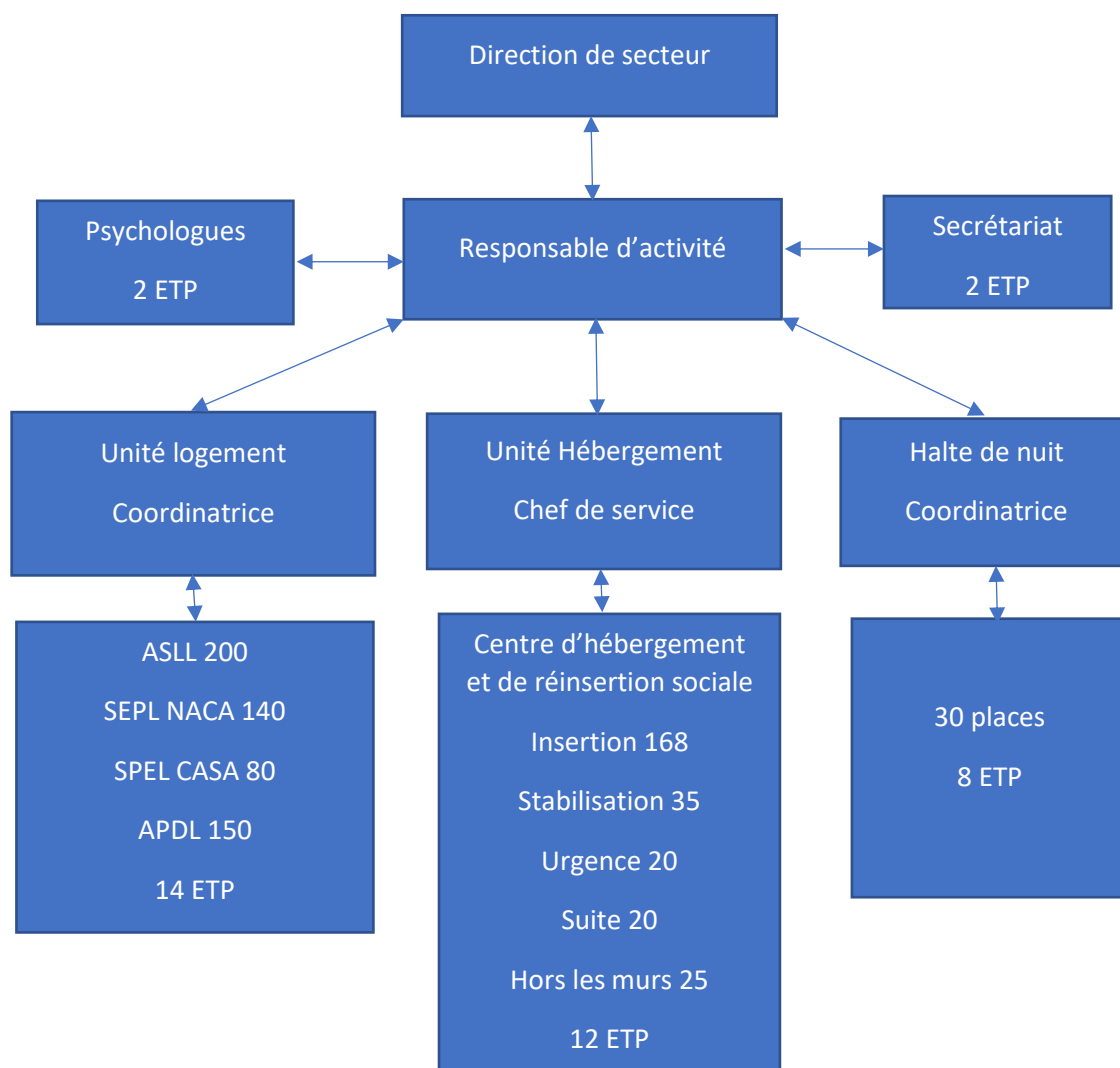
L'année 2021 a vu la conclusion de notre nouveau CPOM qui fixe les orientations de l'établissement pour les années 2021/2025. Nous nous attachons avec l'équipe à la mise en œuvre des objectifs qui dans les grandes lignes se déclinent ainsi :

- I- Intégration de l'offre d'hébergement d'urgence à l'offre CHRS dans le respect des dispositions de la Loi Elan. Il s'agit de rattacher la HDN au périmètre du CPOM même si celle-ci reste une action subventionnée.
- II- Fixer à 1% de diminution annuel la DRL sur 5 ans afin d'identifier théoriquement le volume des efforts financiers à produire.
- III- Suppression de 5 places Insertion par an, soit 25 sur la période (passer de 173 places à 148 places).
- IV- Création de trois mesures d'accompagnement «Hors les murs » par an en remplacement des places d'insertion supprimées, soit 15 sur la période.
- V- Sanctuarisation de 15 mesures HLM dans le cadre d'un dispositif « de la rue au logement » (attelage IML+HLM) au profit de grands marginaux isolés plutôt vieillissants.
- VI- Développer le principe de l'accès à l'emploi pour tous lié « emploi et logement ».
- VII- Renforcer le pouvoir d'agir et l'implication des personnes hébergées.
- VIII- Sensibiliser les équipes et les usagers au développement durable et aux économies d'énergie

Le développement du projet du CHRS s'inscrit également dans le cadre des orientations stratégiques de la Fondation de la Fondation par notamment le renforcement du pouvoir d'agir et l'innovation sociale. Ainsi que par la mise en place de la réorganisation hiérarchique de l'établissement. La réforme de l'évaluation des établissements et la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité des accompagnements délivrés aux personnes accueillies constituent les axes forts de la mobilisation de l'équipe pour les années à venir.

Le domaine d'activité Hébergement/Logement

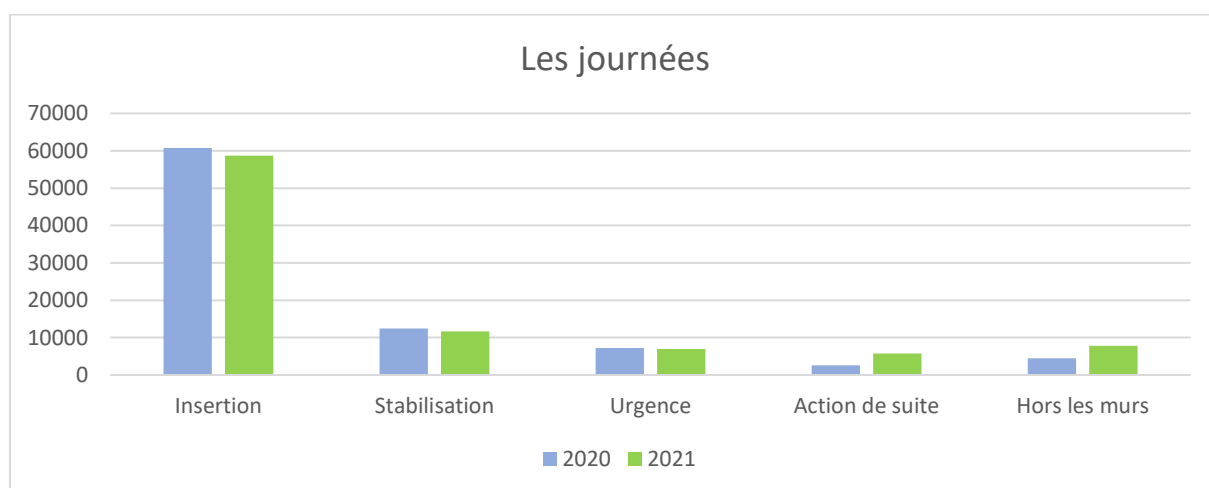
Le CHRS est inclus aujourd'hui dans le domaine d'activité Hébergement/Logement du secteur accompagnement social et médico-social de la Fondation de Nice. Son organigramme se décline comme suit :



Le CHRS en chiffres 2021

Les journées

	Journées réalisées en 2020	Journées réalisées en 2021	v
<i>Insertion</i>	60 760	58 735	-2025
<i>Stabilisation</i>	12 449	11 689	-760
<i>Urgence</i>	7 226	6973	-253
<i>Action de suite</i>	2 619	5724	+3105
<i>Hors les murs</i>	4 451	7837	+3386
<i>Total</i>	87 505	90 958	+ 3453



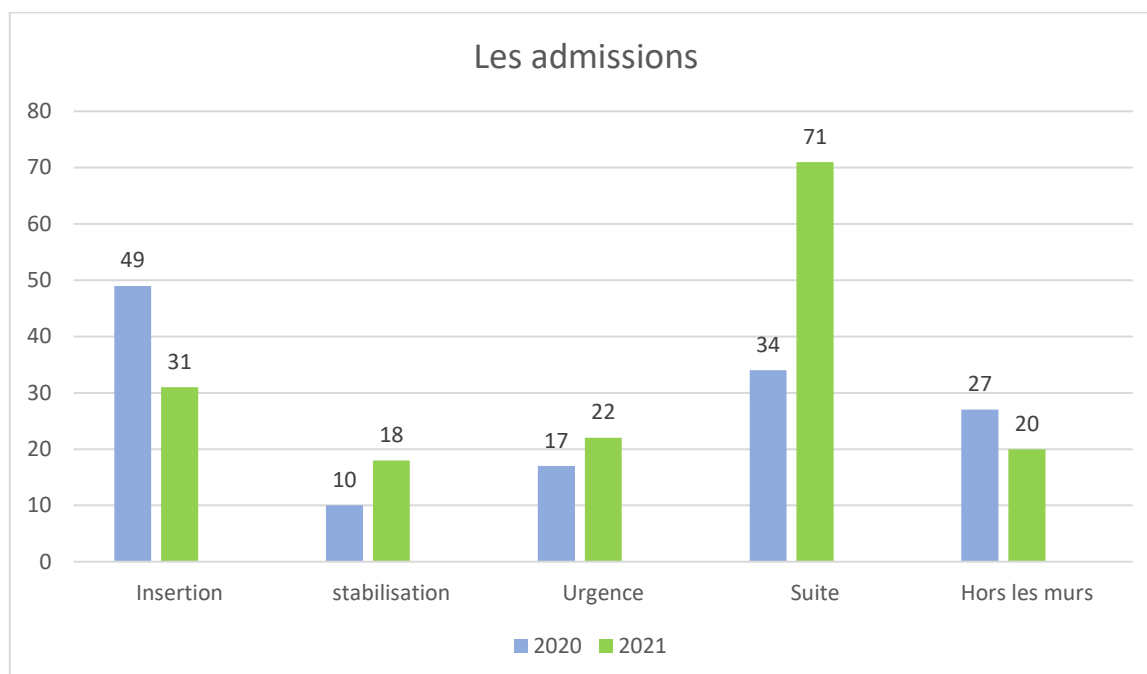
Commentaires :

Les Journées sont en augmentations de 3.94% par rapport à l'exercice précédent pour un taux d'occupation de 96.70%. La baisse sur le segment Insertion correspond à la baisse du nombre de place qui passe au cours de l'année de 173 places à 168 conformément au CPOM 21/25 Il faut noter une augmentation de l'action « hors les murs » (+76%).

Le suivi des personnes en action de suite est également en forte hausse (+84%). Elle est le reflet du besoin d'accompagnement des ménages en sortie de structure. La baisse en stabilisation correspond aux travaux importants fait sur des logements qui ne pouvaient être réalisé en site occupé. La maintenance du parc de logement que nous estimons à environs 4% de la capacité maximum d'accueil nous pousse à augmenter en 2022 le nombre de logement.

Les admissions (en personnes)

	Admissions 2020	Admissions 2021	v
<i>Insertion</i>	49	31	-18
<i>Stabilisation</i>	10	18	+8
<i>Urgence</i>	17	22	+5
<i>Action de suite</i>	34	71	+37
<i>Hors les murs</i>	27	20	-7
TOTAL	137	162	+25



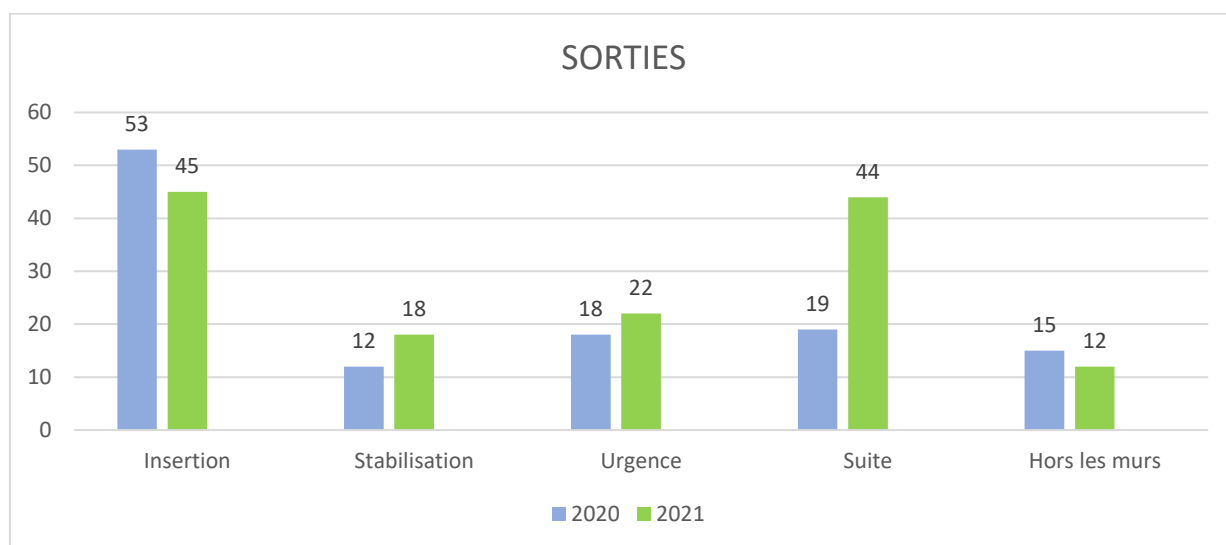
Commentaires : Il est à noter que 16 personnes ont refusé d'intégrer le CHRS, 3 ont trouvé une solution entre temps, 2 sont injoignables même par l'orienteur, 1 est partie dans une autre région, 10 ont refusé la proposition d'hébergement et accompagnement.

Les admissions en ménages/en personnes

	Ménages	Personnes
<i>Insertion</i>	21	31
<i>Stabilisation</i>	17	18
<i>Urgence</i>	22	22
<i>Action de suite</i>	26	71
<i>Hors les murs</i>	15	20
Total	101	162

Nombre de personnes sorties

	Sorties 2020	Sorties 2021	V
<i>Insertion</i>	53	45	-1
<i>Stabilisation</i>	12	18	+2
<i>Urgence</i>	18	22	+3
<i>Action de suite</i>	19	44	+25
<i>Hors les murs</i>	15	12	-3
<i>Total</i>	117	141	+23



Commentaires :

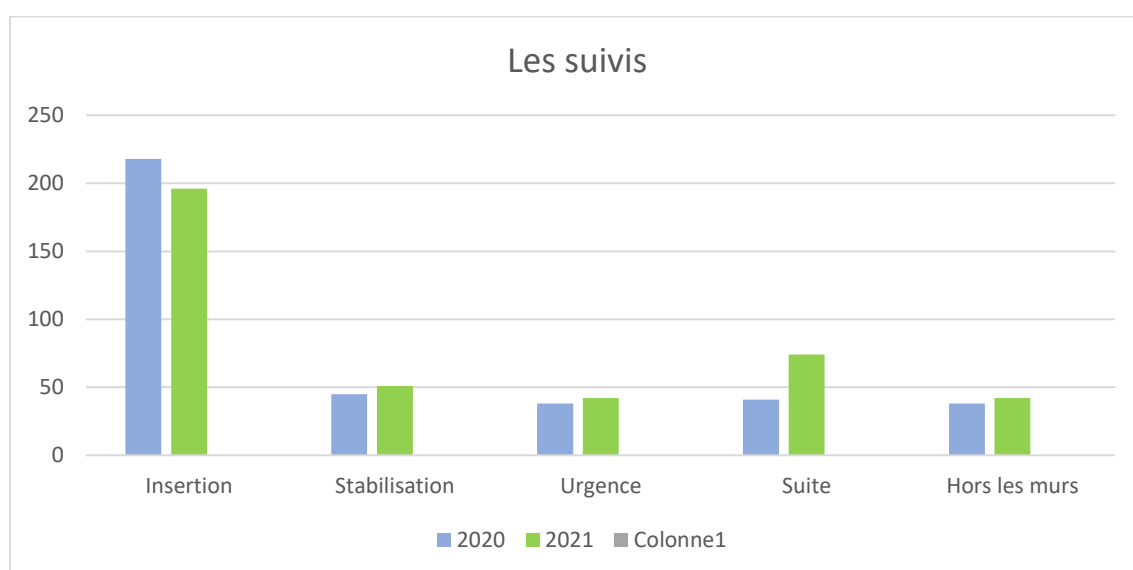
La corrélation entre les admissions et les sorties montre notre volonté de réduire le temps entre les sorties et l'admission concrète des personnes. Ce chiffre indique un taux de rotation au CHRS de 50% de l'effectif par an. Si quelques situations restent problématiques surtout pour des causes administratives, le turn over reste stable. L'accès au logement reste problématique dans notre département.

Les sorties en ménages/en personnes

	Ménages	Personnes
<i>Insertion</i>	28	45
<i>Stabilisation</i>	17	18
<i>Urgence</i>	22	22
<i>Action de suite</i>	26	44
<i>Hors les murs</i>	9	12
<i>Total</i>	102	141

Les suivis

	Suivis dans l'année 2020	Suivis dans l'année 2021	V
<i>Insertion</i>	218	196	-16
<i>Stabilisation</i>	45	51	+6
<i>Urgence</i>	38	42	+4
<i>Action de suite</i>	41	74	+33
<i>Hors les murs</i>	38	42	+10
<i>Total</i>	380	405	+31



La durée des séjours (sur les sortants en jours)

	Moyenne de durée de séjour 2020	Moyenne de durée de séjour 2021	Moyenne en mois
<i>Insertion</i>	716	976	29
<i>Stabilisation</i>	631	668	22
<i>Urgence</i>	330	358	11.5

Commentaires : La durée des séjours est globalement en augmentation. Ce constat est expliqué par complexité des situations qui conjuguent des difficultés sociales, psychologiques et sanitaires. Pour autant notre objectif reste de diminuer le temps d'accompagnement en hébergement par le développement des suivis hors les murs et par l'accès à l'emploi.

Les logements au CHRS

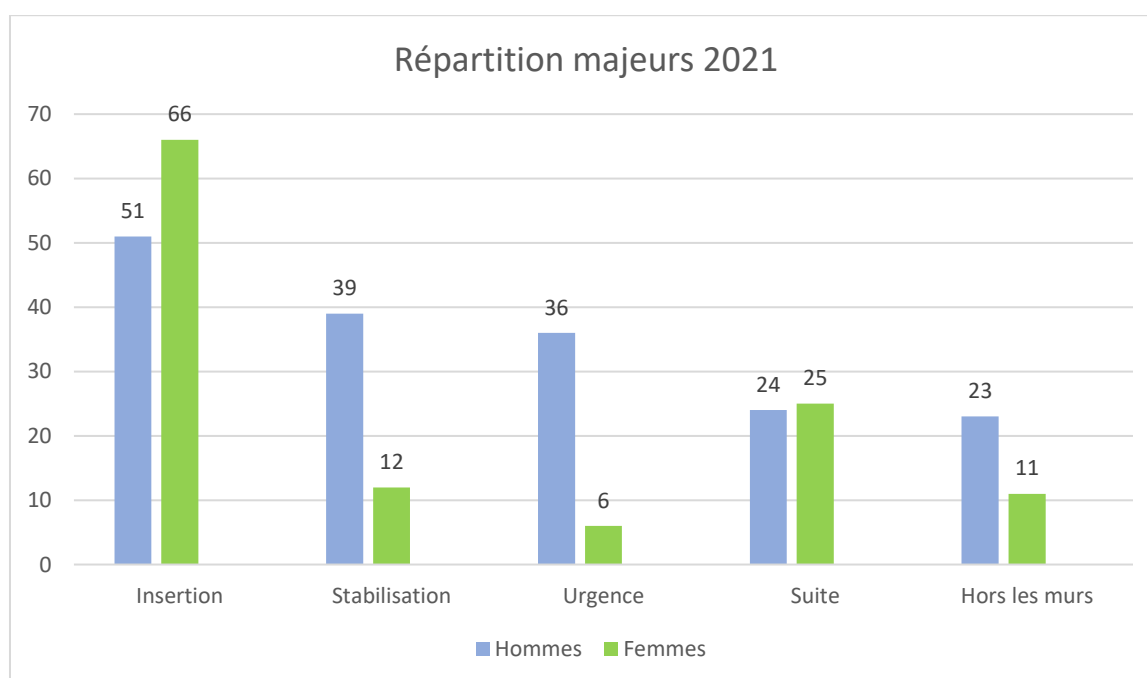
Le parc de logement	Chambre	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces et +	TOTAL
<i>Insertion</i>	0	37	22	19	1	79
<i>Stabilisation</i>	0	36	0	0	0	36
<i>Urgence</i>		20	0	0	0	20
<i>Hors les murs - De la rue au logement</i>		17	6			23
TOTAL		110	28	19	1	158

Population accueillie

- Répartition

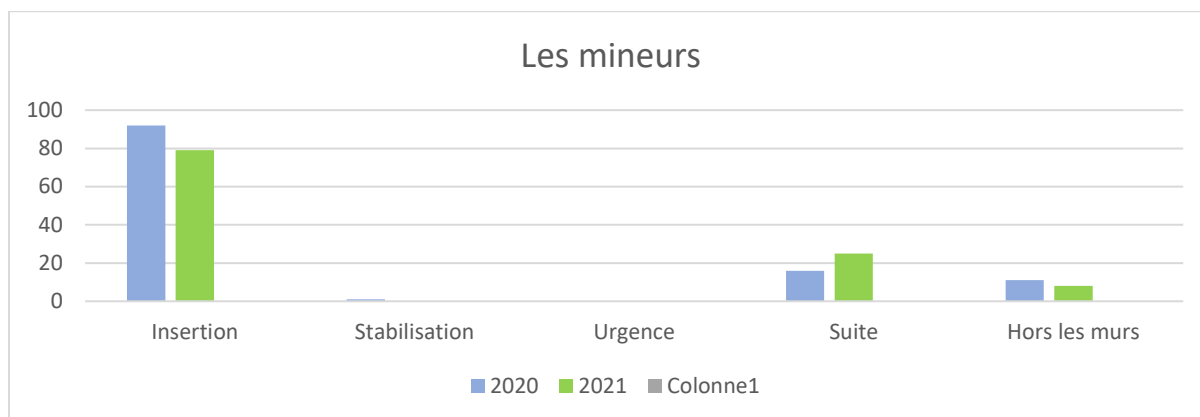
Les majeurs

	Homme		Femme		Total majeur	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
<i>Insertion</i>	57	51	69	66	126	117
<i>Stabilisation</i>	35	39	9	12	44	51
<i>Urgence</i>	34	36	4	6	38	42
<i>Action de suite</i>	14	24	11	25	25	49
<i>Hors les murs</i>	17	23	10	11	27	34
TOTAL	157	173	103	120	260	293



Les mineurs

	Mineurs		
	2020	2021	V
Insertion	92	79	-13
Stabilisation	1	0	-1
Urgence	0	0	0
Action de suite	16	25	+9
Hors les murs	11	8	-3
TOTAL	120	112	-8



En 2020 la part des mineurs dans la population accueillie au CHRS représentait 46.15%. Elle est en 2021 de 38.22%. Cette baisse s'explique par la diminution des familles en Insertion.

- Age des personnes accompagnées

SERVICE	0 – 3 ans	4 – 10 ans	11 – 17 ans	18 – 29 ans	30 – 39 ans	40 – 49 ans	50 – 59 ans	60 ans et +	TOTAL
<i>Insertion</i>	19	35	25	41	28	24	22	2	196
<i>Stabilisation</i>				3	5	19	19	5	51
<i>Urgence</i>				9	5	15	7	6	42
<i>Action de suite</i>	4	7	14	16	8	11	12	5	77
<i>Hors les murs</i>	1	4	3	6	8	4	6	10	41
Total	24	46	42	76	54	73	67	29	405

Tranches d'âge sur 405 personnes accueillies :

- 76 personnes ont entre 18 et 29 ans soit 18.76%
- 127 personnes ont entre 30 et 49 ans soit 31.35%
- 96 personnes ont entre 50 et 60 ans et + soit 23.70%
- 112 personnes mineures ont entre 0 et 17 ans soit 27.65%

La tranche d'âge la plus élevée est celle des 30/49 ans.

Déclinaison de la tranche d'âge sur les 112 enfants :

Il se décline selon les tranches d'âges suivantes :

- 24 enfants ont entre 0 et 3 ans soit 21.42%

- 46 enfants ont entre 4 et 10 ans soit 41.07%
- 42 enfants ont entre 11 et 17 ans soit 37.5%

Typologie des ménages accompagnés

SERVICE	Isolé	Famille monoparentale	Couple sans enfants	Couple avec enfants	TOTAL
<i>Insertion</i>	29	32	1	12	74
<i>Stabilisation</i>	16	0	1	0	17
<i>Urgence</i>	22	0	0	0	22
<i>Action de suite</i>	12	10	0	1	23
<i>Hors les murs</i>	22	4	0	1	27
TOTAL	101	46	2	14	163

Nous pouvons constater :

- Un pourcentage en augmentation (+5%) de famille monoparentale 28.22% qui est constant depuis plusieurs années.
- Le pourcentage des isolés est très majoritaire, il est de 61.96%.

Type de ressources par ménage à l'entrée

Ressources entrée	Insertion	Stabilisation	Urgence	Action de suite	Hors les murs	TOTAL
AAH	2	3	2	5		12
Indemnités Pôle Emploi	0	2	5	2		9
Retraite	0	0	1	3	1	5
RSA	15	11	11	10	2	49
Salaire	7	0	3	15	4	29
Prestation familiale	2	0	0	9	1	12
AT / IJ / PI	2	1	0	5	1	9
Sans ressource	0	0	0	0		0
<i>Autre</i>	0	0	0	0		0
TOTAL	28	17	22	49	9	125

Un ménage peut cumuler plusieurs ressources

Type de ressources par ménage à la sortie (sur 102 ménages sortants)

Ressources entrée	Insertion	Stabilisation	Urgence	Action de suite	Hors les murs	TOTAL
AAH	2	4	2	5	1	14
Indemnités Pôle Emploi	0	2	6	2		10
Retraite	0	0	1	1	1	3
RSA	10	10	8	5	2	35
Salaire	11	1	5	11	4	32
Prestation familiale	2	0	0	2		4
AT / IJ / PI	2	0	0	0	1	4
Sans ressource	0	0	0	0		0
Autre	0	1	0	0		0
TOTAL	28	17	22	26	9	102

- Sur 102 ménages accompagnés, 0 % n'ont aucune ressource
- Les ménages bénéficiaires d'un revenu RSA représentent 34.31%
- 31.37% d'entre eux perçoivent un salaire
- 13.72 % des ménages bénéficient des ressources liées aux Allocations Adulte Handicapé
- Pour 10.2% les ressources sont des indemnités pôle emploi.

Le logement à la sortie du CHRS sur 67 ménages (uniquement sur HI, STAB, Urgence)

Motif de sortie	Insertion	Stabilisation	Urgence
Relogement parc social	16	6	6
Relogement parc privé	10	3	5
Vers un autre hébergement		1	3
Résidence sociale / Résidence d'accueil / FTM			3
Logement autonome			
Non renseigné			
Chez un tiers ou famille	2	2	4
Départ inopiné		4	1
Divers – Aucun logement connu		1	
TOTAL	28	17	22

Situation par rapport à l'emploi sur les personnes sortantes (sur 117 personnes)

La Fondation a fait le choix d'intégrer pleinement l'accès à l'emploi au sein de l'accompagnement global dans une logique d'emploi d'abord. A cet effet, en 2018, nous avons lancé une plateforme emploi, destinée à proposer un accompagnement à l'emploi, dès l'arrivée au CHRS des personnes hébergées. Les salariés de cette plateforme assurent également l'accompagnement des personnes accueillies à l'AAVA.

En 2021, cette logique d'intervention s'est encore accrue avec le recrutement d'une job coach dans le cadre du projet coach piloté par la DIHAL. Ce projet porte une double ambition à l'échelle d'une agglomération :

- Renforcer la dynamique emploi / logement au sein de trois structures d'hébergement grâce notamment à un accompagnement renforcé et individualisé de type « *job coach* » de leurs résidents,
- Décloisonner le réseau d'acteurs de l'emploi et du logement/hébergement accompagnant les publics sans domicile.

Deux CHRS participent à ce projet avec nous, la Villa Saint-Camille et le CHRS du CCAS de Nice. L'accompagnement à l'emploi proposé s'appuie sur la méthode IPS (Individual Placement and Support) qui a fait ses preuves outre atlantique pour l'accès à l'emploi de personnes porteuses de troubles psychiques.

Toujours dans une logique d'emploi d'abord, nous sommes ainsi en capacité aujourd'hui de proposer des modalités d'accompagnement différentes pour plus d'adaptabilité aux situations.

L'accès à un emploi stable est un vecteur d'insertion sociale, pour faire face à ces enjeux, 98 personnes d'entre elles ont bénéficié de l'accompagnement des Conseillers en insertion professionnelle de la plateforme emploi de la fondation.

PERSONNES DU CHRS ACCOMPAGNEES PAR LA PLATEFORME EMPLOI (Dont SPIP)		
CHRS (Chargée de mission emploi)	CHRS (Job coach)	AAVA
60 personnes dont : - 37 hommes - 23 femmes	14 personnes dont : - 9 hommes - 5 femmes	24 personnes dont : - 16 hommes - 8 femmes
PERSONNES AYANT REPRIS AU MOINS UNE ACTIVITE		
<i>Tout emplois confondus : IAE/Intérim/CDD/CDI/formation rémunérée</i>		
29	11	8

3 autres personnes accompagnées par la fondation (ADVL, SPEL, Plateforme jeune) ont intégré l'AAVA

Les personnes suivies à l'AAVA ont été vues par la chargée de mission emploi (14 en 2021 et les autres lors des années précédentes).

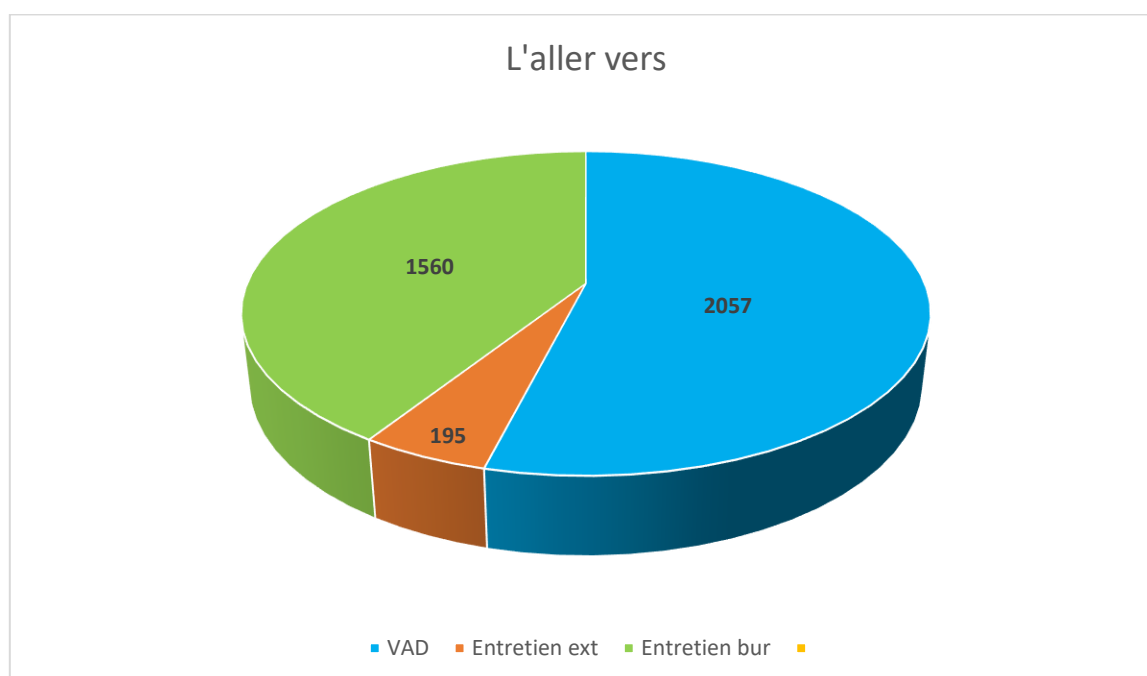
Cet accompagnement s'articule autour de plusieurs actions qui se déclinent de la manière suivante :

- Accompagnement au projet professionnel
- Préparation à l'entretien d'embauche,
- Rédaction des CV
- Préparation de l'immersion en entreprise
- Mise en situation au travail
- Recherche d'emploi
- Revalorisation des potentialités des personnes en rupture
- Atelier chantier d'insertion
- AAVA
- Entreprise d'insertion
- Contrats CDD
- Formation
- Contrat de missions d'intérim

« L'Aller-Vers » en chiffre

En 2021, se concrétise en pratique professionnelle permanente et principale le modèle d'intervention sociale basé sur le principe de « l'aller-vers » qui intègre les visites à domicile et en extérieur.

Intervenants	Visite à domicile	Entretien extérieur	Entretien au bureau	Total
Travailleurs sociaux	2057	106	1410	3573
Psychologues	310	89	150	549
TOTAL	2367	195	1560	4122



L'Atelier Adaptation à la Vie Active (AAVA)

L'AAVA propose à des personnes hébergées et en grande précarité de reprendre un travail légalement lorsqu'ils ne parviennent pas à intégrer le marché du travail classique ou passer la sélectivité, même relative, des chantiers d'insertion. Le projet d'accompagnement de l'AAVA de la Fondation de Nice est orienté vers l'emploi ; considéré comme outil de reprise d'autonomie et vecteur favorisant l'accès à un logement pour les personnes hébergées.

Ce dispositif propose une mise en situation professionnelle **immédiate** et **sans prérequis**, un encadrement renforcé, une activité à dominante productive (20h/semaine et un autofinancement à 30%) et un accompagnement personnalisé pour évaluer sa reprise d'activité et avancer sur ses projets personnels en termes d'emploi.

C'est un tremplin permettant de mettre en exergue les compétences et potentialités des personnes accueillies et de pointer les difficultés ou axes d'amélioration sur des éléments factuels. C'est l'occasion de renouer avec les rythmes et les contraintes du monde du travail (ponctualité, assiduité, efficacité, compétence) et le travail d'équipe avec le respect de consignes et la socialisation au sein d'un groupe. C'est aussi l'opportunité de découvrir des métiers et de reprendre contact avec le monde de l'entreprise.

Chaque bénéficiaire reçoit un livret d'accompagnement remis à son entrée à l'AAVA. Cet outil sert de support pour présenter la Ressourcerie. Il est utilisé lors d'entretiens individuels avec les encadrants techniques pour prendre du recul avec la personne sur les situations de travail. Il est également utilisé lors d'entretiens réguliers avec une conseillère en insertion professionnelle pour valoriser les compétences acquises et définir des pistes d'actions orientées vers les employeurs du territoire.

La collaboration entre l'équipe de l'AAVA et les équipes éducatives à l'origine des orientations (CHRS) est régulière tout au long de la durée du contrat. Elle se formalise lors de bilans tripartites qui rythment le parcours de la personne en situation de travail tous les 3 mois ou davantage si besoin.

En 2021 :

- 38 personnes ont travaillé 7 825 heures avec un effectif moyen de 11 personnes par mois,
- 25 personnes ont quitté le dispositif en 2021 et 13 sont toujours en activité en 2022,
- 56% l'ont quitté pour un emploi (10) ou pour une formation (4),
- 40% l'ont quitté en retournant au suivi social CHRS (10),
- 1 personne a quitté le département des Alpes-Maritimes,
- Le taux de renouvellement des travailleurs est de 316%

- Les parcours sont de 5 mois 9 jours en moyenne, Une féminisation continue des effectifs : 47% en 2021 (contre 10% en 2018),
- 28 personnes ont été orientées sur l'AAVA : 71% par le CHRS (y compris une de la Halte de nuit) et 14% l'ont été par le service migrants dans le cadre du projet d'accueil de réfugiés à l'AAVA.
- 37% sont sans ressources à l'entrée, 42% sont bénéficiaires du RSA et 5% de l'ASS
- 81 % déclare n'avoir pas travaillé depuis plus d'un an et 42% n'avoir eu aucune activité professionnelle depuis plus de 5 ans ou n'avoir jamais travaillé en France,
- 29% déclare être sortis en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème} à 3^{ème}),
- 37% font face à des problématiques de santé qui limitent leur employabilité,
- 2 Périodes Mise en Situation Professionnelle réalisées,

« De La Rue Au Logement » une expérimentation du CHRS

Présentation du projet

Ce projet prend racine dans le dispositif du Logement d'Abord

Lancé en septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile.

La Dihal en a coordonné l'élaboration et suit sa mise en œuvre à l'échelle nationale s'appuyant notamment sur 23 territoires de mise en œuvre accélérée.

Le logement d'abord s'appuie sur 5 axes d'action :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
- Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

La philosophie du projet

Le Logement d'abord, pour s'imposer comme le modèle de l'accès au logement des personnes défavorisées, nécessite un changement en profondeur des représentations et pratiques des professionnels, à tous les niveaux. En visant à alléger la pression sur la disponibilité de logements abordables, le présent plan souhaite donner aux travailleurs sociaux l'opportunité de réinventer leurs modes de faire afin de privilégier le logement, ordinaire ou adapté, pour répondre aux besoins des personnes, et de travailler une fois ce droit fondamental acquis l'insertion sociale globale.

L'approche Logement d'abord repose ainsi sur plusieurs grands principes qu'il faut faire progresser collectivement : faire confiance aux personnes, s'appuyer sur leurs compétences et valoriser leurs savoirs d'expérience.

L'esprit de cette expérimentation ambitionne une mise en œuvre opérationnelle du plan Logement d'abord par une absence de palier dans l'accès au logement et l'idée qu'il n'est pas possible de prévoir la capacité d'un individu à habiter son logement.

La Fondation captera donc 25 logements dans le cadre de l'IML et expérimentera l'accès au logement pour des personnes sans domicile. Ces orientations seront travaillées en concertation étroite avec le SIAO

- *Le cadre de l'intervention :*

- ✓ Ce dispositif s'inscrit dans le plan 2018-2022 "Pour le logement d'abord et la lutte contre le sans- abrisme".
- ✓ CPOM CHRS 2021/2025 Refonte de l'offre de service
- ✓ Projet stratégique de la Fondation de Nice

- *Le public cible :*

Le Public ciblé au sein du dispositif sont des personnes sans domicile stable (SDS), plus précisément des personnes qui sont à la rue depuis de nombreuses années (entre 2 et 5 ans et qui sont âgées de plus de 50 ans). Il s'agit d'un public en situation d'exclusion et de marginalité qui se caractérise bien souvent par des difficultés d'accès ou de recours aux principaux droits (administratifs, santé, ressources...), avec d'importants problèmes de santé liés aux conditions de vie à la rue, des problèmes d'addiction (notamment à l'alcool). C'est un public qui a besoin de reconstruire des habitudes autour d'un logement, d'un quotidien, d'un rythme de vie afin de se sentir en sécurité dans un logement stable.

Les personnes accompagnées dans ce dispositif doivent être en situation régulière et relever prioritairement des catégories 1 et 2 de la grille ETHOS (personnes vivant dans la rue ou en hébergement d'urgence) avec un parcours de rue important. Elles doivent présenter un besoin d'accompagnement et être volontaires.

Tous les logements captés pour ce dispositif sont des appartements locatifs avec un bail glissant c'est-à-dire que la personne pourra s'installer durablement dans le logement. En premier lieu elles seront en sous-location. Contrairement aux logements prévus dans les CHRS classiques qui sont pour des périodes de transition. Ces appartements-là sont voués à être investis et habités de manière pérenne.

- *Les objectifs généraux de l'action DLRAL :*

- ✓ Un accès "direct" et le maintien dans un logement pour des personnes à la rue
- ✓ Un accès aux droits, à l'autonomie, la santé et l'intégration sociale
- ✓ Une action déterminée vers le glissement de bail. Même si dans un premier temps le logement est capté dans le cadre habituel d'un contrat de location/sous location. Le glissement de bail est une priorité et devra être travaillé dès le début de l'accompagnement.

Les principes fondamentaux de l'accompagnement social

- Le concept de « l'Aller vers ».
- Des interventions sur le principe du « Hors les murs ».
- Le concept du « Pouvoir d'agir ».
- Favoriser l'accès au numérique afin de réduire la fracture numérique.

- Le concept de « l'Emploi d'abord » quand cela est possible.
- Le concept de « l'Usage d'habiter » / VAD
- Le concept du logement / concept de l'hébergement

Quelques idées clefs :

- ✓ Proximité, présence, être côte à côte, être avec, soutenir l'autre, écoute active, empathie, respect de l'autre, clarifier
- ✓ Participation active de la personne
- ✓ Idée de mouvement, l'autre est en devenir
- ✓ Individualisation, chaque personne est différente, situation unique, développer les savoirs être et savoirs faire
- ✓ Idée de passage, temps limité, idée de séparation après évaluation du chemin parcouru, temporalité très importante en CHRS ...

DLRAL au sein de la Fondation de Nice

- Les modalités d'intervention et l'équipe

Les personnes admises dans le dispositif bénéficient d'un accompagnement dit « hors les murs ». Il concerne donc toutes les facettes des difficultés rencontrées par les personnes. L'équipe caractérise ses interventions par une approche de multi référence qui mobilise l'ensemble des intervenants autour de la personne. Le principe d'action repose sur un accompagnement au plus proche des personnes donc sur le principe de « l'aller vers » et des visites à domicile.

Au regard de l'expérimentation du dispositif et de la refonte de l'organisation du domaine d'activité, une équipe composée de deux Travailleurs sociaux (2ETP) et une apprentie TISF est en charge dès 2021 des évaluations/admissions et accompagnement des personnes. Ce dispositif est associé à l'action des sortants de détention.

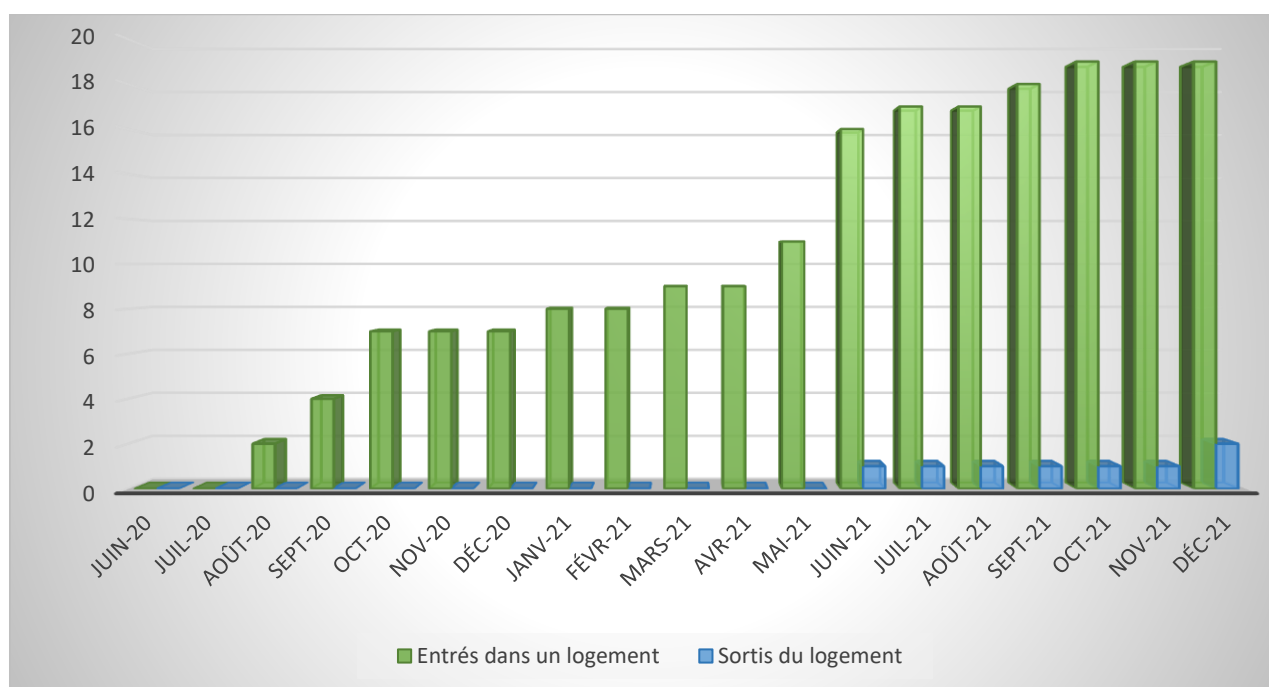
- La montée en charge en 2020 / 2021

En 2021, la Fondation a capté 20 logements, tous sont sur Nice (cf carte en annexe). A ce jour, 18 appartements sont loués en bail glissant. Nous recevons régulièrement des propositions de la part de la direction de l'immobilier.

La Fondation équipe succinctement l'appartement avec du mobilier et de l'électroménager de première nécessité en favorisant l'économie circulaire. Cela permet au sous-locataire de s'approprier son appartement à son rythme en y apportant ce qui, de son point de vue est nécessaire.

Il y a eu 7 commissions d'admission en présence d'un membre du SIAO. Cette Commission relaie les demandes d'autres partenaires tel que, la Halte de nuit, les équipes de SAMU SOCIAL, le CCAS du XVème corps. Chaque dossier d'admission (Cf annexe) est étudié.

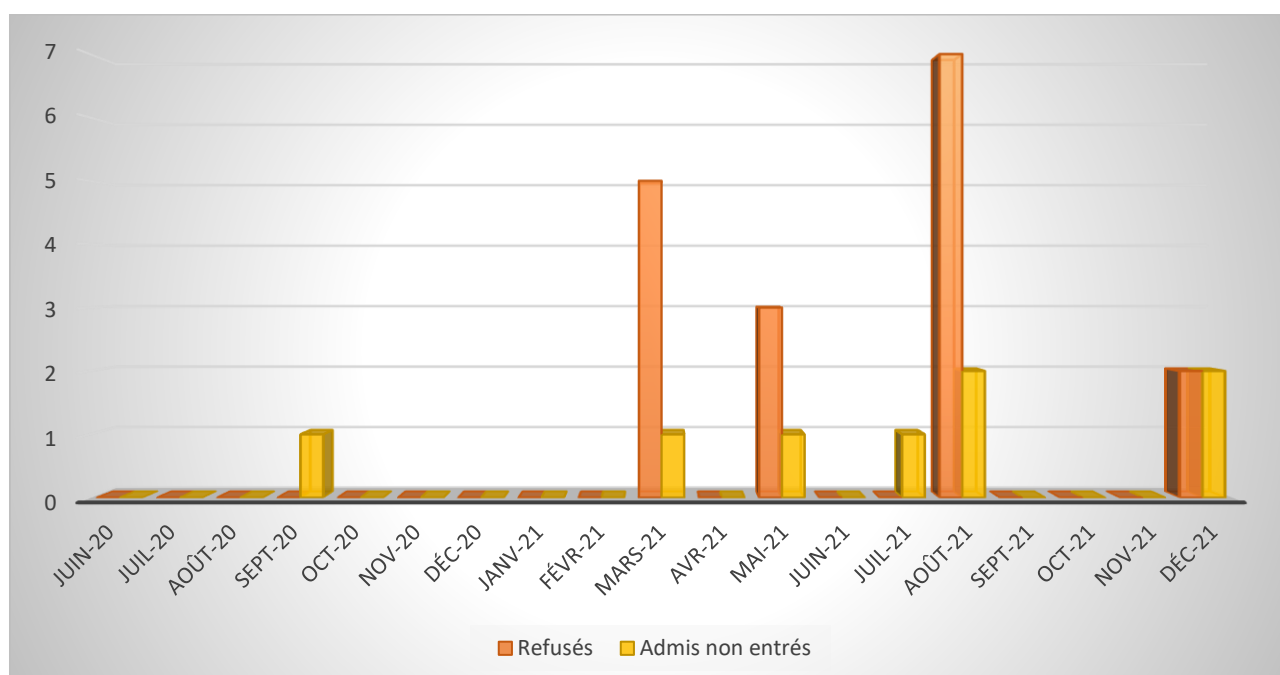
Effectifs des personnes Entrées ou Sorties des logements depuis 06/2020



Nous avons réalisé 12 admissions en 2021 qui se rajoutent au 7 présents de l'année précédente. Sur les 19 personnes suivies en 2021, 2 sont sorties :

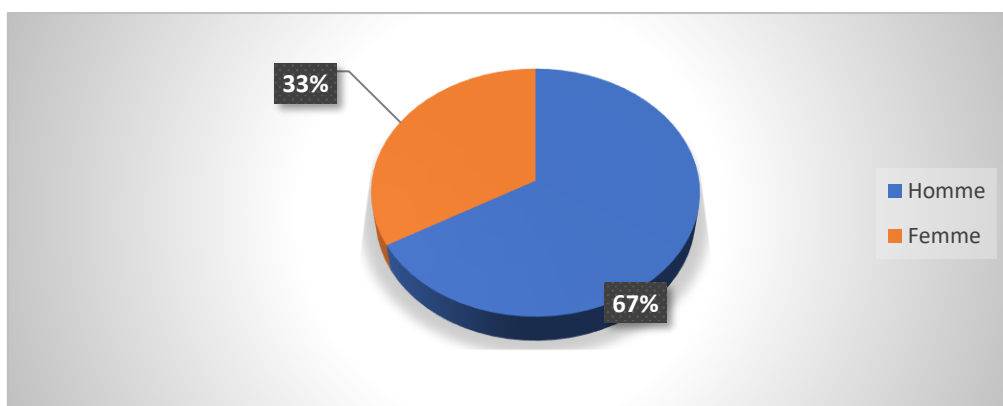
- Une personne relogée dans un autre département
- Une personne est repartie à la rue

Rapport non admis/ admis non entrés par mois

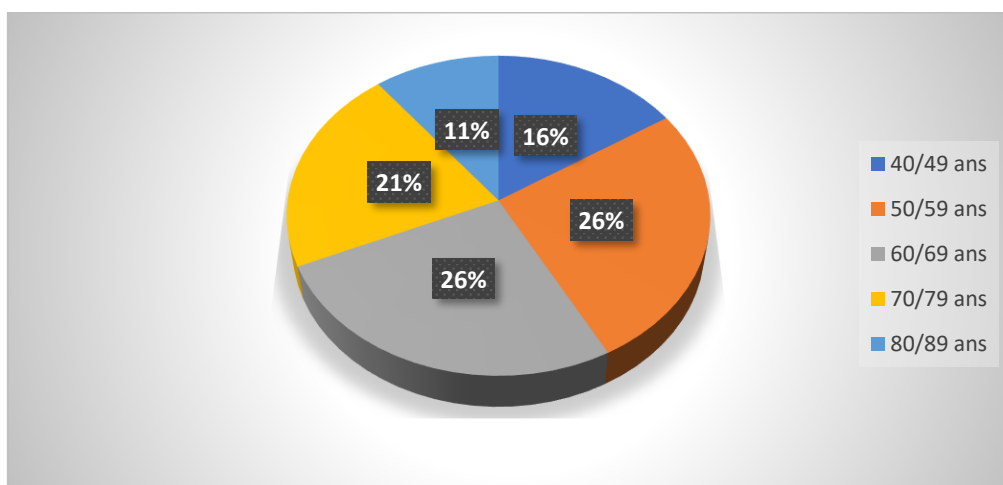


Sur les 49 demandes étudiées depuis 06/2020 :
19 furent admises
17 refusées, et ont fait l'objet d'une réorientation plus adaptée
13 personnes ont refusé (n'ont pas donné suite, ou incarcérées entre temps)

Répartition par sexe

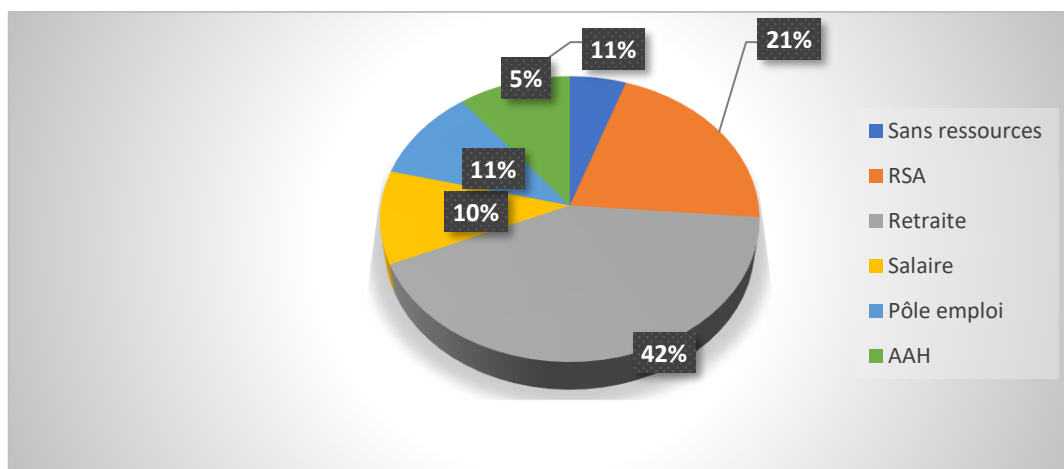


Répartition par tranches d'âges

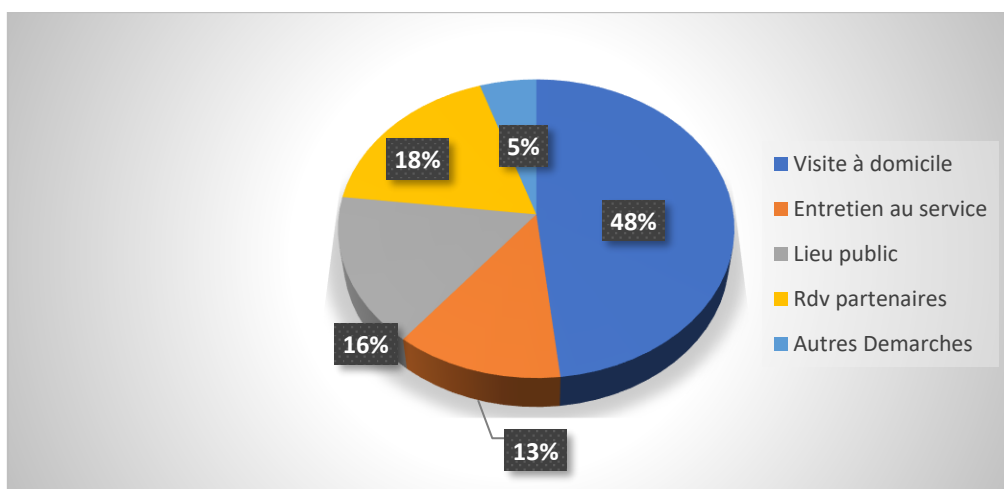


La moyenne d'âge est de **62 ans**, le plus jeune a 42ans et plus âgé 85 ans.

Ressources des bénéficiaires au 31 décembre 2021



Typologie des interventions



Nous pouvons constater que nos interventions sont animées par le principe de l'aller vers.

Par exemple, notre première rencontre avec Monsieur L s'est déroulée dans son habitat, dans un hôtel du 115. Nous nous sommes rendus à 4 reprises afin de créer le lien nécessaire à la mise en

place de ce projet. Monsieur a apprécié notre démarche car ne voulait pas se déplacer dans une institution sociale.

Sur le principe de l'aller-vers, tous les entretiens de préadmission se déroulent sur le lieu d'habitat, de l'environnement des personnes. Ces rencontres ont pour objectif de présenter le dispositif. Les personnes doivent accepter l'accompagnement social qui repose surtout et principalement sur le principe de l'aller vers. Les VAD s'effectuent à deux au début de l'accompagnement. Par conséquent immédiatement la personne s'identifie dans le fait qu'on ne soit pas dans un système de mono-référence.

Ce dispositif « de la rue au logement » permet d'éviter cette co-errance organisée par des solutions temporaires, sortir de la logique de parcours.

Après le décès de sa 2ème épouse avec qui, il a partagé 30 ans de sa vie, Monsieur A, n'arrive plus à faire face. Expulsé de son logement en 2008 et depuis cette date il alterne les solutions temporaires en hôtel, fréquente les différents accueils de nuit du département, obtient des nuitées en PAU. Aujourd'hui âgé de 85 ans il a fait quelques semaines dans un EHPAD mais en est parti, car il ne se sentait pas à sa place dans cet établissement. Ce n'est qu'après plusieurs rencontres avec l'équipe qu'il accepte d'intégrer le logement et recommencer à faire un peu confiance.

Le processus d'admission

Le dispositif peut être saisi par l'ensemble des intervenants qui rencontrent dans leurs missions ces publics (CCAS, MSD, Samu Social, HDN, SPEL, Croix rouge, ...). Chaque personne faisant une demande est reçue par l'équipe afin d'affiner la demande, expliquer la démarche et les objectifs, mesurer la motivation des personnes. Toute rencontre positive ou négative fait l'objet d'une réponse écrite et argumentée vers la personne et l'orienteur.

La Commission d'admission : composée d'un membre du SIAO, du chef de service et les membres de l'équipe pour étudier les demandes.

- ✓ Evaluation sociale du prescripteur + Lettre de motivation
- ✓ Etude par la commission
- ✓ Réponse motivée de l'admission ou du refus
- ✓ Admission rapide ou placement sur liste d'attente

Admission

- Entretien d'accueil (prescripteur, équipe)
- Visite du logement (équipe + personne accompagnée).
- Validation de l'admission : entrée sur le dispositif
- Rapport DDCS + Cerfa + Demande d'allocation logement
- Elaboration d'un contrat de séjour jusqu'à la mise en place du glissement du bail.

L'accompagnement au quotidien étayé

Plusieurs chercheurs (Goguel d'Allondans 2003, Anchisi 2008, Puaud 2012) ont mis en évidence la nécessité de ritualiser les transitions difficiles, comme les entrées et les sorties d'institutions, les ruptures de parcours, les fractures ou les pertes personnelles et sociales.

Une définition de l'éducateur serait le compagnon de route de celui qui décroche et se trouve entre deux rives, une sorte de passeur entre les mondes. Sa mission serait d'établir des passerelles, de relier les personnes à leurs réalités. Dans cette perspective les institutions développent des rituels propices à restaurer le lien social et à redonner du sens à une existence singulière. Les rites pourraient permettre aux personnes en souffrance ou en errance, jeunes et vieux, hommes et femmes, de se réinscrire dans la trame narrative d'une société, de se rallier à une histoire collective, de retrouver du sens à leur trajectoire individuelle.

Nous nous attachons à porter également les principes fondamentaux dans notre quotidien d'intervention.

Par exemple, la thématique de « la lutte contre la fracture numérique » est un axe de notre travail et ce malgré plusieurs difficultés liées à leur vécu.

Monsieur G a été orienté vers notre dispositif et l'intègre en avril 2021. Dans le cadre de la lutte contre l'isolement et la fracture numérique on conseille aux usagers, de retrouver un moyen de télécommunication, et au mieux un smartphone. Notre accompagnement s'est porté sur comment bien choisir le forfait téléphonique de Monsieur, en prenant en compte les différents facteurs (prix de l'abonnement, engagement, prix différencier une année sur l'autre, capacités du forfait ect...). Ainsi que sur son utilisation afin que Monsieur puisse acquérir l'autonomie à la gestion de ses actualisations administrative, en téléchargeant les diverses applications, comme, la CAF, Ameli, Ma banque, Impôts, gouv... L'objectif principal à la demande de Monsieur était de pouvoir avoir accès internet avec un forfait, et le second était de l'amener vers une certaine autonomie, et de prendre confiance en lui par rapport aux démarches administratives.

Evolution / aménagement du projet initial

Notre *première difficulté* réside dans le fait d'obtenir le glissement de bail. Cela soulève ainsi la question de l'obligation pour le propriétaire de faire glisser le bail. Effectivement, ce n'est pas une obligation mais une faculté, le propriétaire reste maître de sa décision.

Généralement Côte d'Azur Habitat est assez favorable au glissement (après 1an ou 18 mois par exemple) mais c'est différent pour les propriétaires privés qui préfèrent une garantie plus fiable tel qu'un CDI par exemple.

De plus, quoi faire si le propriétaire refuse d'appliquer cette clause de possibilité de

glissement ? En effet, c'est très gênant au sein de ce dispositif qui deviendrait dans ces cas-là, quasi similaire au CHRS. S'il n'y pas de bail glissant on se retrouve dans une situation de location sous location comme au CHRS et ainsi on s'éloigne de l'esprit du dispositif.

Le but étant de loger et non d'héberger.

Proposition : réfléchir à ce que la Fondation soit le garant du bail dès le premier jour et non plus le locataire. (Dans le but d'éviter une embolisation du dispositif et tendre à respecter au mieux sa philosophie).

Cependant, il est important de notifier que même si les personnes ne sortent pas du dispositif, la problématique reste encadrée. En effet, nous ciblons un public de très grande précarité. Nous tenons ainsi à prouver que lorsqu'une personne ayant vécu un parcours de rue important est logée, elle ne retourne pas dans la rue et dans ses anciennes habitudes de vie.

Notre *seconde difficulté* réside dans le fait de faire plusieurs propositions comme cela avait été énoncés. Nous avons pu le faire au début, mais dorénavant nous n'avons pas assez de logements à notre disposition. Le dispositif est destiné aux grands précaires mais les appartements sont trop chers pour ce profil de personne et donc pour un bail glissant.

Proposition : Nous pouvons réfléchir à travailler vers d'autres territoires afin de voir si nous pouvons mettre en place des baux glissant plus facilement. Peut-être pouvons-nous rechercher vers l'arrière-pays niçois des logements ? il est à souligner que le monde SDF n'est pas toujours favorable à s'expatrier loin de ses repères.

Notre *troisième difficulté* réside dans la problématique de l'appropriation de ce nouveau lieu d'habitat. Si le logement est un préalable à l'insertion, après un parcours de rue important, il faut arriver à se confronter à la solitude voire l'ennui dans un appartement, arriver à mettre de la distance avec certaines fréquentations de la rue. Une personne est sortie de ce dispositif pour ces raisons.

Retrouver un rythme et une hygiène de vie, veiller à l'entretien d'un appartement, cette réalité conduit l'équipe à mobiliser des acteurs tel que des aides ménagères au domicile. Par un travail de proximité, l'équipe accompagne les personnes dans cette capacité d'habiter.

Proposition : nous devons permettre aux personnes d'avoir du temps pour se « réacclimater » au logement et à ses contraintes.

Observations : Adaptabilité et proximité

Les personnes doivent accepter l'accompagnement social, qui repose surtout et principalement sur le principe de « l'aller vers ». Ainsi, nous sommes dans une démarche de pousser au maximum l'aller vers. Les travailleurs sociaux ne donnent plus de rendez-vous au bureau (Paul Montel) ou seulement en cas de grosse nécessité.

En effet, cela reste un dispositif joignable mais pas dans nos bureaux. Il est important de travailler la symbolique du bureau. Ce dispositif ne doit pas permettre qu'il y ait ce besoin ou cet investissement du bureau, celui-ci ne doit pas être vu comme un moyen de créer des liens ou relations sociales.

Effectivement, les personnes accompagnées doivent immédiatement s'identifier dans le fait qu'on ne soit pas dans un système de référence. Nous sommes donc dans l'expérimentation de pousser davantage l'aller vers.

Cette année nous avons pu nous rendre compte de l'importance d'aller vers les personnes avant la procédure d'admission. En effet, nous avons pu rencontrer tous les bénéficiaires au sein de leur habitat antérieur. En effet, nous avons pu réaliser différents entretiens à la fois dans les lieux publics (sous un pont, voiture, rue, parc public ...) ainsi qu'auprès de partenaires (CCAS, ...).

Projections sur l'année 2022

Notre action est en cours de développement et nous avons pu déjà identifier certaines difficultés. Nous devons encore réfléchir sur différents axes :

- Améliorer les outils nous permettant d'axer notre accompagnement vers le logement et non plus l'hébergement (contrat de séjour adapté à l'IML).
- Réfléchir à la mise en place de projet collectif « vivre dans la ville » afin de rompre à l'isolement.
- Développer de nouveaux partenariats d'accès au logement (nouveaux bailleurs).
- Réfléchir à de nouveaux territoires d'implantation.

Dossier d'admission



DOSSIER SOCIAL – DEMANDE D'ADMISSION DE LA RUE AU LOGEMENT

(Partie réservée au service)

Etablissement introduisant la demande :	Date de réception :
Nom et qualité du travailleur social :	Date de réponse :
Coordonnées de l'établissement :	N° de dossier :
	Evaluation sociale : Oui / Non
	Avis de l'équipe :



ETAT CIVIL DU DEMANDEUR	
Civilité :	☐ Madame ☐ Monsieur
Nom – Prénom :	
Date de naissance :	
Situation familiale :	
Nationalité :	
CNI, Titre de séjour :	☐ OUI / ☐ NON Période de validité :
Mesure de protection :	



PERSONNES RESSOURCES (famille, ami(e)s...)

1/4



L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liée au logement: être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("home"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
Catégorie Conceptuelle	SANS ABRIS		
	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
	SANS LOGEMENT	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		3.2 Logement provisoire	
		3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	
	4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	5 Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
		5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	
	6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)
		6.2 Institutions médicales (*)	
		6.3 Institutions pour enfants / homes	
	7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
LOGEMENT PRÉCAIRE	8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
		8.2 Sans bail de (sous-)location	
		8.3 Occupation illégale d'un terrain	
	9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
		9.2 Avis de saisie (propriétaire)	
	10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
LOGEMENT INADÉQUAT	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabane de structure semi permanente
		11.2 Construction non conventionnelle	
		11.3 Habitat provisoire	
	12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
	13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.

Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.

Accompagnement temporaire des sortants de détention et ou sous-main de justice

Les admissions, la commission d'insertion SPIP/ La Fondation de Nice

Cette commission paritaire est chargée d'instruire et de suivre les admissions. Les orientations se font exclusivement sous la responsabilité des services éducatifs de l'administration judiciaire. Elle définit les critères d'inclusion et se charge du bon déroulement de l'action et de son évaluation.

Chaque nouvelle demande d'hébergement est présentée par le CPIP référent de la mesure à la Commission d'insertion composée par des CPIP du milieu ouvert et milieu fermé. La décision d'hébergement se fait de manière collégiale et a lieu tous les mois.

Par la mise en place d'une convention entre le SPIP de Nice et la Fondation de Nice, nous participons aux commissions, assurons le suivi socio-éducatif (régularisation de la situation administrative pour l'accès aux droits) et les procédures de relogement des personnes hébergées par le SPIP.

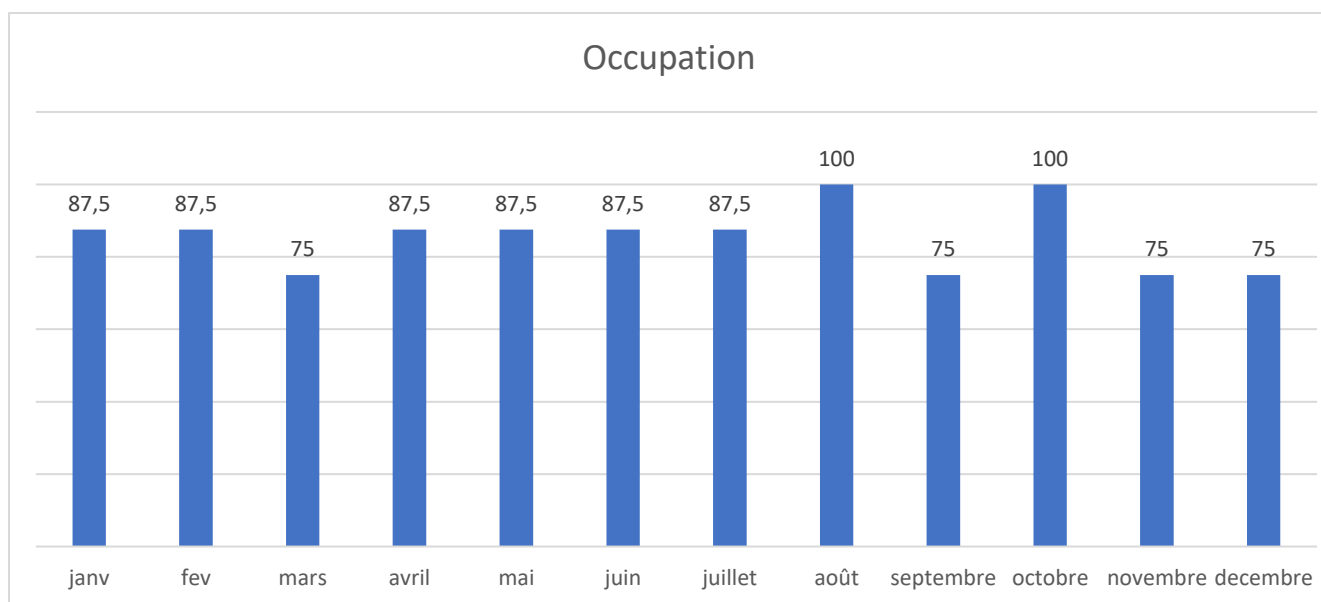
La sélection de la PPSMJ est faite selon des critères précis et sont étudiés : la motivation et l'implication de la personne, les démarches déjà entreprises, le parcours de l'intéressé qu'il soit familial, professionnel, sanitaire et judiciaire.

De la même manière, le renouvellement des hébergements se fait lors de la Commission d'Insertion avec une évaluation qui prend en compte le respect des convocations du SPIP (respect des obligations judiciaires), la présence aux rendez-vous de suivi socioéducatif et des démarches inhérentes effectuées ainsi que le respect du contrat d'hébergement. Un projet personnalisé est rédigé par le travailleur social.

Occupation des 8 places d'hébergements

Nous avons par convention :

- 4 chambres au meublé ALPAZUR 15 rue Michel Ange
- 1 studio sur la Résidence Stella d'ADOMA 8 rue Emmanuel Bridault
- 1 studio à la résidence CARABACEL d'ADOMA 3 rue de la Gendarmerie
- 1 studio à la résidence LES EUCALYPTUS 99 chemin des Arnaud à Saint André de la Roche
- 1 studio sur la Résidence Notre Dame d'ADOMA 22 rue de Russie



Le taux annuel d'occupation sur la période de la totalité des chambres est de 88% ce qui correspond à 2 595 journées. La durée moyenne de séjour 163 jours soit 5 mois et 25 jours. Durant l'année il y a eu 15 admissions, 5 furent admises directement à leur sortie de détention. 15 personnes sont sorties. 20 personnes suivies, 6 d'entre elles sont auteurs de violences. Il est à noter que toutes les personnes ont une obligation de soins.

Le public

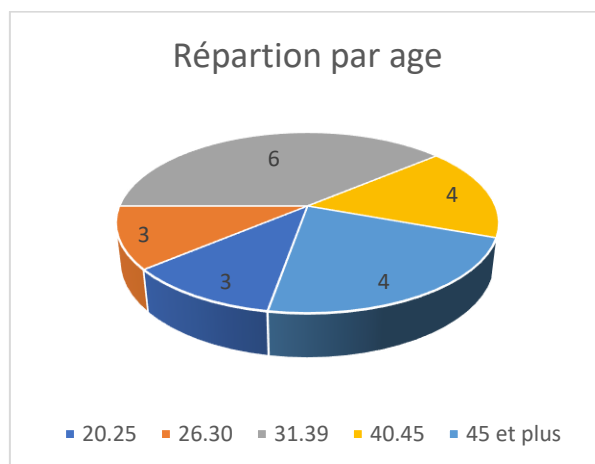
Ce projet s'adresse aux personnes sortant de détention ou sous-main de justice relevant du Tribunal de Grande Instance de Nice. Les personnes orientées sont en situation de grande précarité, sans ou avec peu de ressources, sans logement autonome, demandeuses d'un accompagnement social en vue d'un projet d'insertion.

Répartition par sexe

Sur les 20 personnes suivies, il y a eu une seule femme.

Répartition en fonction de l'âge

Majoritairement les 31/39 ans.

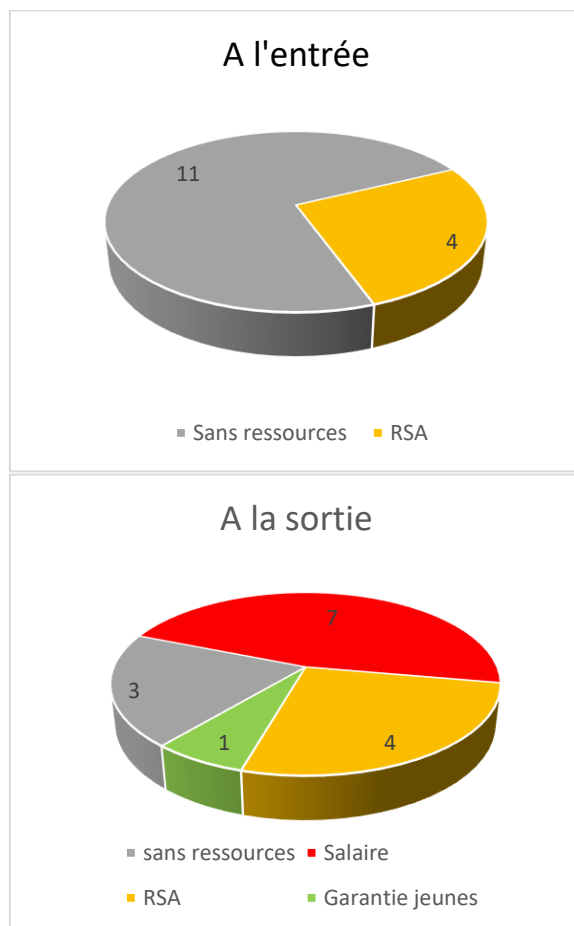


Les principes de l'intervention

L'"aller vers" c'est aller "là" où la personne se trouve. Se déplacer dans son lieu d'hébergement. Nous sommes présents à l'installation de la personne et assurons une fois par semaine une visite sur le logement, pour certaines personnes les rencontres se font au bureau pour raison de sécurité. Nous avons réalisé "avec les personnes hébergées" un maximum de démarches administratives au domicile à partir d'outils numériques permettant de développer leur autonomie et de lutter contre la fracture numérique.

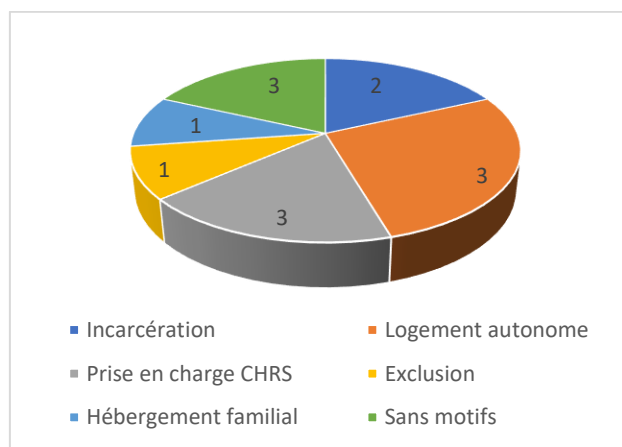
Sur la totalité des personnes suivies beaucoup ne recourent pas aux dispositifs de droits communs. Nous avons rétabli tous leurs droits sociaux.

Les ressources



Les conditions de sortie pour les 15 personnes

La recherche de logement dans le privé, la constitution des demandes de logements sociaux, l'orientation en résidence sociales. Les demandes auprès du SIAO sont effectuées dès l'obtention de ressources suffisantes et la clarification de la situation financière (surendettement, indemnisation des victimes, ...).



Le logement et l'emploi constituent deux leviers déterminant pour l'inclusion des personnes en situation de précarité sortant de détention. Compte-tenu de l'interdépendance de ces deux problématiques, nous avons associé au dispositif le volet emploi en orientant les personnes sur notre plateforme emploi.

6 personnes ont eu un suivi régulier avec notre Chargée d'insertion professionnelle

1 personne a bénéficié de l'action JOB COACH

1 personne a été orienté sur notre AAVA

Sur les 20 personnes sorties 7 ont retrouvé un emploi dont 5 par l'intervention de notre plateforme emploi.

En conclusion, ce dispositif garde toute son importance face à la pénurie des possibilités d'hébergement. L'hébergement spécifique du public sous-main de justice permet à celui-ci de retrouver une certaine stabilité en sortant de leur situation d'urgence et de leur précarité.

Afin de répondre à la complexité des situations nous mettons en place un important suivi de proximité, cet accompagnement éducatif et social global est une condition de réussite de la prévention de la récidive et du projet d'insertion sociale. Les rencontres, les échanges permettent aux personnes de faire valoir leur ressenti, de parler de leur projet et les mettre en œuvre.

Nous le savons pour toutes ces personnes admises dès leur sortie d'incarcération il y a un temps nécessaire de reconstruction de repère, de rythme de vie mais aussi de réapprentissage d'usage d'habiter un logement.

Nous sommes sur les lieux à chaque installation ce travail de proximité repéré est apprécié des personnes accueillies mais aussi des logeurs.

Le service s'attache à promouvoir l'accès aux droits des personnes accueillies en s'adressant aux organismes de droits communs concernés.

La réalisation de ces objectifs permet aux personnes de retrouver une autonomie et une place dans la société.

Notre participation systématique aux commissions, nos interventions à des entretiens tripartites et la possibilité d'effectuer des entretiens directement en maison d'arrêt assure une très bonne collaboration de travail avec le SPIP de Nice.

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENTENCE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES



VILLE DE NICE